



- EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION -

Cette formation répond à une obligation réglementaire (article R4224-15) du Code du travail.

PUBLIC : Cette formation s'adresse à tous les salariés.

PREREQUIS : Pas de prérequis.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : de 04 à 12 apprenants.

TYPE DE FORMATION : Présentiel – Intra/Inter-entreprise.

DUREE DE LA FORMATION : 03H30 heures de face à face pédagogique.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Acquérir les connaissances de base en sécurité incendie. Choisir et utiliser un moyen de lutte adapté pour intervenir sur un départ de feu et procéder à son extinction en toute sécurité. Connaître les consignes de sécurité et d'urgence.

COMPÉTENCES VISÉES :

- Être capable de déceler les risques d'incendie en entreprise et d'adopter les comportements adéquats en mettant en place des actions de préventions adaptées.
- Être d'utiliser les moyens de première intervention (extincteurs-RIA) présente dans l'entreprise.
- Être capable de déclencher l'arme incendie de l'entreprise en cas de début d'incendie.
- Être capable d'effectuer un message d'alerte aux services de secours.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage ou de simulation de feux avec utilisation des moyens de secours à disposition. Cette formation est composée d'une partie théorique et pratique. Elle se veut être la plus proche possible du terrain pour ce faire les apprenants font part de leur vécu. Un support pédagogique (officiel INRS) papier est remis en fin de formation à chaque participant.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE :

Vidéoprojecteur, PC et supports informatiques, vidéos.
Générateur de flammes écologique, extincteurs pédagogiques (EP + CO2).

MODALITÉS D'ENCADREMENT :

Les formateurs d'ACT&PREV sont titulaires de titres de formateur (INRS, Ministère du Travail). Ils sont titulaires de SSIAP 1 et 3 et possèdent une solide expérience de formateurs dans les domaines de la prévention des risques professionnels (Électricité, Incendie, Secourisme, Autorisation de conduite, Travail en hauteur, Gestes et postures). Hugo LEJEUNE est agréé consultant, formateur en prévention des risques professionnels par l'ICPF (CNEFOP) et Jérôme LE MENÉ est agréé et inscrit sur la liste des IPRP de la CARSAT des Pays de Loire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation comporte une évaluation théorique et une évaluation pratique réalisées à la fin de la formation, basée sur la sécurité du stagiaire, à travers l'utilisation conforme du matériel d'extinction à disposition au sein de l'entreprise.

**MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :**

- Feuille d'émargement.
- Questionnaire de pré positionnement.
- Evaluation théorique sous la forme d'un QCM.
- Evaluation pratique sous la forme d'exercices de simulation sur bac à feu écologique.
- Attestation de fin de formation.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation est rempli par le stagiaire à la fin de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- La formation répond à une obligation réglementaire de formation, articles R.4227-28 à R.4227-39 du Code du travail.
- Le référentiel APSAD R6 « Maîtrise du risque incendie – Organisation et système de management ».

RAPPELS :

Nombre de participants : de 04 à 12 apprenants.

Public visé : Tout salarié.

Prérequis : Pas de prérequis.

Durée : 3.30 heures de face à face pédagogique.

Lieux : Formation intra-entreprise / inter-entreprise.

PLANNING DE FORMATION : Nous consulter.

TARIF : A partir de 75 € HT*/Pers. Plus d'informations et devis : contact@acteprev.fr

ACCESSIBILITE : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Plus d'infos sur www.acteprev.fr